

## Postface

### L'absence de l'économie solidaire : un déni de démocratie

*Jean-Louis Laville*

Il s'agit dans les lignes qui suivent de réagir au contenu de ce livre, à l'initiative des auteurs et dans l'objectif de poursuivre le dialogue entamé depuis plusieurs décennies avec les acteurs de l'économie solidaire.

« L'économie solidaire, ça existe en Amérique du Sud mais en France, ça n'existe pas ? » Cette phrase mi-interrogative, mi-affirmative prononcée par une journaliste d'un grand hebdomadaire incite à la réflexion, d'autant plus que l'économie sociale et solidaire (ESS) jouit d'une embellie avec l'adoption d'une loi en juillet 2014. Face à cet apparent paradoxe, une remarque préalable peut être formulée : l'engouement dont bénéficie l'ESS n'est pas sans contreparties et les confusions s'avèrent nombreuses au sein d'un ensemble dans lequel se mélangent les entités juridiques de l'économie sociale (associations, mutuelles, coopératives), des réalités plus récentes présentées dans cet ouvrage tels le commerce équitable, les régies de quartier, les finances solidaires ou l'autoproduction accompagnée, mais aussi d'autres courants comme celui de l'entrepreneuriat social. Au simple énoncé de ces différents éléments pointe déjà une difficulté : si l'économie sociale est définie par des statuts, si l'entrepreneuriat social est facile à

---

1. Jean-Louis Laville est professeur du Conservatoire national des arts et métiers et y dirige le master Innovations sociales ; il est chercheur au LISE (CNRS-CNAM) et à l'IFRIS, il coordonne l'axe Innovation sociale du laboratoire d'excellence Sciences, innovations et techniques en société (SITES).

appréhender par l'histoire personnelle de ses leaders, les apports spécifiques de l'économie solidaire sont plus ardues à cerner.

En s'appuyant sur les pratiques décrites dans tous les chapitres, il convient d'abord de préciser l'importance de ses apports, qui explique en partie les résistances qu'ils suscitent.

Ensuite, à partir du rappel de ses caractéristiques principales, il devient plus aisé de répondre à la question soulevée par les propos de la journaliste citée : comment se fait-il que, malgré l'existence depuis plusieurs décennies de nombreuses initiatives comme celles présentées dans ce livre, une telle ignorance puisse perdurer de la part des personnes les mieux informées ? Plusieurs raisons peuvent être alléguées, elles tiennent à des causes internes à l'ESS où une discrimination négative s'est opérée au détriment de l'économie solidaire. Elles tiennent également à des causes externes, certaines sont pratiques et liées à des effets de la crise sur les politiques publiques, d'autres sont théoriques et viennent d'alliés potentiels qui n'identifient pas l'originalité de l'économie solidaire. Il s'agit donc d'aborder l'invisibilité de l'économie solidaire à partir de ce que Boaventura de Sousa Santos appelle une sociologie des absences, qui « vise à montrer que ce qui n'existe pas est en fait activement produit comme non existant<sup>1</sup> ». Qu'est-ce qui a produit cette non-existence de l'économie solidaire ici, au Nord, même si une présence peut lui être concédée au Sud dans des contextes perçus comme éloignés ?

Une meilleure compréhension des stratégies à travers lesquelles l'économie solidaire a été invalidée peut aider à envisager comment elle peut passer de l'absence aux émergences ouvrant toujours, selon Sousa Santos, « à des possibilités plurielles et concrètes, qui sont à la fois utopiques et réalistes ». Le présent ouvrage orienté vers l'action permet en effet d'envisager, au-delà des embûches, les voies étroites que l'économie solidaire peut emprunter pour accéder à cette visibilité que d'aucuns lui contestent.

## LES APPORTS DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Derrière la variété des démarches faisant l'objet des chapitres successifs, apparaissent les raisons pour lesquelles elles éprouvent toutes le besoin de se référer à une appartenance commune.

---

1. B. de Sousa Santos, « Épistémologies du Sud », *Études rurales*, n° 87, janvier-juin 2011, p. 21-50.

L'économie solidaire a en effet renoué avec l'associationnisme de la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle pour réagir contre la banalisation de l'économie sociale. Interrogeant le présent de cette dernière à partir de son passé, elle s'est singularisée par trois traits principaux.

1. L'accent mis sur la finalité de la production est une première démarcation portée par la remise en cause de l'idéologie du progrès, indissociable de la société patriarcale et productrice d'inégalités sociales, comme celles induites par la séparation entre production et consommation mais aussi entre folie et normalité. Les initiatives solidaires ne résultent pas de l'intérêt commun propre à un groupe mais émanent d'objectifs touchant le modèle de société : justice sociale, préservation de l'environnement, diversité culturelle...

En articulant ainsi projet de société et nature de la production, une réponse en actes est faite à l'accusation d'égoïsme de groupe qui a longtemps été proférée au sein du mouvement ouvrier à l'égard des coopératives. Cette préoccupation pour l'ensemble de la collectivité s'est d'ailleurs manifestée au sein même des coopératives à partir des années 1970, quand des projets de reprises d'entreprises par leurs salariés ont été l'occasion d'étudier la reconversion des activités. Le cas emblématique est l'industrie de l'armement mais des démarches proches sont menées dans d'autres domaines, par exemple quand sont examinées les manières de favoriser les circuits courts d'approvisionnement pour éviter les coûts de transport international. Graduellement, un débat s'est engagé sur ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'utilité sociale et qui peut relever de divers registres.

À cet égard la convergence avec la perspective des biens communs est flagrante<sup>2</sup>. Comme Elinor Ostrom<sup>3</sup> en a apporté les preuves empiriques, l'État et le marché peuvent se révéler moins appropriés à une exploitation durable des ressources ou à la sauvegarde du patrimoine que l'auto-organisation des populations. Économie solidaire et problématique du commun partagent ce souci d'une finalité qui soit atteinte grâce à la capacité d'édiction des règles dont font preuve celles et ceux qui s'estiment concernés.

---

2. C. Laval, J.-L. Laville, « Économie solidaire et commun. Renouveler la critique et repenser l'émancipation », *Bien commun. Le retour des solidarités*, Politis hors-série, 2014.

3. E. Ostrom, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 1990.

2. Pour le dire autrement, les initiatives solidaires ont donc une portée et un sens politique, ce qui constitue leur deuxième trait marquant. Ce ne sont pas simplement des collectifs ayant une visée économique, ce sont de façon plus complexe des initiatives menant des actions avec une double dimension : économique et politique. Encore faut-il préciser les termes, elles ne relèvent pas de la politique, qui est un domaine spécialisé où s'exerce la lutte pour le pouvoir, mais du politique, c'est-à-dire de l'interrogation sur le « vivre ensemble » qu'implique la démocratie. Ce registre, qui implique de faire advenir ou d'intervenir sur des thématiques pour qu'elles s'imposent comme des problèmes publics, a des incidences sur le plan du fonctionnement interne. La gouvernance démocratique évoquée au fil des pages suppose que l'égalité formelle entre les membres émanant de statuts qui la garantissent soit prolongée par des pratiques délibératives. Ces dernières sont d'autant plus cruciales que les participants ne font pas partie d'un groupe homogène mais viennent de différents groupes (bénévoles, salariés, usagers, producteurs, consommateurs, élus...) pour s'attaquer ensemble à un problème. La pertinence de la solution trouvée dépend alors de la qualité des discussions dans des espaces publics de proximité<sup>4</sup> que ces groupes sont en mesure d'initier et de faire vivre. Au-delà des innovations propres aux expériences, la possibilité d'influer sur le changement institutionnel dépend de l'apparition d'arène ou de forum par laquelle il devient concevable de peser sur les rapports de force, ce qui soulève les enjeux des alliances comme ceux de la coconstruction des politiques publiques.

Les obstacles à une implication sur ce plan sont repérés par de nombreux auteurs dans ce volume, qui mentionnent combien de tels engagements dans les débats publics sont peu conciliables avec les exigences de l'action quotidienne incluant la viabilité économique. On touche là un point sensible : le débat entre les citoyens au sein des pratiques collectives est tenu d'aboutir à des règles pour une action commune déployée afin de suggérer des approches inédites. Cette combinaison entre parole et action est une des faiblesses de l'économie solidaire parce qu'elle contraint le vécu des acteurs soumis à des injonctions contradictoires qui peuvent entraîner l'abandon d'expériences telles celles d'Agapes ou du restaurant Plein Sud. Pourtant elle est également une de ses

---

4. J.-L. Laville (sous la direction de), *Les services de proximité en Europe*, Paris, Syros, 1992.

forces majeures. En allant vers « les angles morts de la société » (selon l'expression employée en p. 222), en débusquant des inégalités cachées puis en les rendant publiques, l'économie solidaire joue un rôle de lanceur d'alertes, promeut des vigilances quant à divers aspects de la vie en société, redonne un droit à la parole et un pouvoir d'agir à des groupes qui en étaient privés.

Ce complément fourni à l'économie sociale par l'économie solidaire peut être rapproché du surcroît d'exigence qu'implique le passage des biens communs à un principe politique du commun. Comme l'économie solidaire, ce principe a une portée générale parce qu'il relie la finalité de l'activité, où le droit d'usage prévaut sur la propriété et l'accumulation, aux normes de son autogouvernement<sup>5</sup>.

3. Enfin, troisième point, la dimension politique modifie le modèle économique. De la même façon que la biodiversité est précieuse pour la nature, la sociodiversité<sup>6</sup> l'est en matière économique. Elle inclut la pluralité des statuts d'entreprise mais ne s'y limite pas ; plus fondamentalement c'est la pluralité des principes économiques qui mérite d'être préservée et encouragée. D'où l'accent mis dans l'économie solidaire sur l'hybridation des ressources comme moyen économique de réaliser des projets d'utilité sociale qui ne peuvent s'autofinancer sur le marché. Les bénéfiques collectifs qu'ils engendrent ne peuvent être maintenus que par un recours à la réciprocité et à la redistribution, c'est pourquoi les partenariats avec les collectivités publiques sont décisifs. L'économie solidaire tente de coconstruire avec elles une nouvelle génération d'action publique, croisant action citoyenne et action des pouvoirs publics.

#### AVEC L'ÉCONOMIE SOCIALE : COMPLÉMENTARITÉ OU CONCURRENCE ?

Les trois points qui viennent d'être mentionnés comme des traits distinctifs de l'économie solidaire n'ont pas manqué de déranger, en premier lieu l'économie sociale qui les a interprétés de façon contrastée.

Les défenseurs les plus rigides de l'économie sociale traditionnelle ont montré une hostilité face à ces questionnements, perçus comme inadéquats au motif que les statuts suffiraient à

5. C. Laval, J.-L. Laville, *op. cit.*

6. A. Salmon, *Les nouveaux empires. Fin de la démocratie ?*, Paris, CNRS éditions, 2011, p. 93-106.

faire différence et vertu. Les responsables plus stratégiques ont parié sur une vision intégratrice selon laquelle l'économie solidaire viendrait amender à la marge une économie sociale pour l'essentiel inchangée. Enfin, d'autres acteurs se sont rendu compte de l'ampleur des défis posés par la transition socio-écologique et la transmission intergénérationnelle, et ont accueilli plus favorablement la perspective de l'économie solidaire, comme une opportunité de reconfiguration grâce à la constitution d'un ensemble devenu ESS. Tel que noté dans la conclusion, ces clivages sont attestés par l'évolution des Chambres régionales d'économie sociale (CRES), certaines s'étant rebaptisées CRESS, d'autres non.

Dans cette conjoncture où les divergences s'affrontent derrière le consensus superficiel en faveur de l'ESS, une interprétation a été promue par les interlocuteurs des deux premiers groupes cités ci-dessus, réticents face à l'économie solidaire. Ce récit inexact au regard des réalités présentées dans ce livre s'est néanmoins largement diffusé : il présente l'attention portée par l'économie solidaire aux vulnérabilités<sup>7</sup> comme un enfermement dans une fonction réparatrice d'insertion, avec le risque de s'adresser à des bénéficiaires qui ne seraient pas sollicités par les processus décisionnels et resteraient assistés. Là encore, les exemples d'Agapes ou de Plein Sud sont éclairants, ils montrent le caractère erroné de cette interprétation. La réduction à un « sas » temporaire préparant le retour à l'économie de marché ne vient pas des acteurs de l'économie solidaire mais de protagonistes institutionnels qui nient la logique d'auto-organisation. Alors que l'insertion par l'économie s'est constituée par des interrogations entre expérimentations et politiques publiques<sup>8</sup>, les formes (associations intermédiaires, entreprises d'insertion...) résultant de ce processus se sont figées pour devenir des passages obligés empêchant que d'autres avancées ne soient à leur tour prises comme matrices d'action publique. Dans les deux exemples relatés, il n'y a pas d'espace entre l'enclavement expérimental et la normalisation standardisatrice.

---

7. Sur la notion de vulnérabilité, voir G. Le Blanc, *Que faire de notre vulnérabilité ?*, Paris, Bayard, 2011.

8. Voir J.-L. Laville, A. Lemaître, M. Nyssens, « De la société civile aux politiques publiques : le défi de l'institutionnalisation », dans L. Gardin, J.-L. Laville, M. Nyssens, *Entreprise sociale et insertion. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 2012, p. 125-153.

## AVEC L'ENTREPRISE SOCIALE ET L'INNOVATION SOCIALE : CONVERGENCE OU IGNORANCE ?

Face à la référence historique que constitue l'économie sociale, d'autres termes (entreprise sociale, entrepreneuriat social et innovation sociale) se sont imposés. Leur polysémie complique singulièrement l'évaluation des rapports entre ces notions et l'économie solidaire.

Pour l'entreprise sociale, entre l'école anglo-saxonne des ressources marchandes<sup>9</sup> d'une part, l'approche européenne<sup>10</sup> d'autre part, il existe plus que des nuances. Pour l'entrepreneuriat social comme l'a mis en évidence Lars Hulgard<sup>11</sup>, le débat international se structure autour de deux conceptions contradictoires : l'une prônant une privatisation de la responsabilité publique, l'autre une prise en compte dans l'action publique des capacités de la société civile. Pour l'innovation sociale, de manière parallèle, une version centrée sur l'entreprise coexiste avec une version plus citoyenne<sup>12</sup>.

Ces notions en vogue peuvent donc converger avec l'économie solidaire pour sensibiliser les institutions à la reconnaissance d'un droit à l'initiative sociale qui démocratise l'accès à l'innovation. Néanmoins, les controverses fructueuses émanant de ces définitions variées s'estompent avec l'irruption d'un discours soutenu par la puissance financière et médiatique de grands groupes, qui ramène les divers modèles existants à un seul, celui du *social business* : « entreprise orientée vers une cause davantage que vers le profit » et qui couvre « complètement ses coûts en important ses méthodes de gestion de l'entreprise privée », selon lequel le *social business*, « par le déferlement de créativité qu'il déclenchera aura la capacité de transformer le monde<sup>13</sup> ». C'est donc un véritable *story telling*<sup>14</sup> qui se met en place. Les nombreux dossiers dans la presse, à la radio et à la télévision sur ce phénomène, dont l'importance quantitative

---

9. D. Young, L.-M. Salamon, « Commercialization, social ventures and for-profit competition », dans L.-M. Salamon, *The State of Nonprofit America*, Washington DC, Brookings Institution, 2002.

10. C. Borzaga, J. Defourmy (sous la direction de), *The Emergence of Social Enterprise*, London and New York, Routledge, 2001.

11. L. Hulgard, « Social Entrepreneurship », dans K. Hart, J.-L. Laville, A.D. Cattani, *The Human Economy*, Cambridge, Polity Press, 2010.

12. J.-L. Klein, J.-L. Laville, F. Moulaert, *L'innovation sociale*, Toulouse, érès, 2014.

13. M. Yunus, *Vers un nouveau capitalisme*, Paris, Le Livre de Poche, 2008, p. 48-74.

14. C. Salmon, *Story telling*, Paris, La Découverte, 2007.

est bien moindre que celle de l'économie solidaire, témoignent de l'appétence pour des histoires simples avec des personnages positifs, confortées par des techniques gestionnaires comme le marketing « *bottom of the pyramid* », les « *social impact bonds* ». Cette entreprise idéologique prend source dans une vision, amorcée dès les années 1990 au Royaume-Uni, qui oppose les qualités du secteur indépendant, celui des entreprises et de la société civile aux défauts d'un secteur public bureaucratisé. Elle s'est propagée en Europe et ses partisans qui se veulent modernes, compétents et apolitiques déprécient implicitement ou explicitement l'économie solidaire qui n'aurait pas pris le tournant managérial.

Pour résumer, leur prétendue neutralité sert à diffuser deux croyances principales aux implications fortes : l'autofinancement sur le marché des actions de lutte contre la pauvreté et l'inadéquation des réponses publiques. Le *social business* est rassurant dans une période de crise synonyme de détérioration des conditions de vie populaire. Dès lors, peu importe que les préconisations d'autofinancement qu'il formule aient conduit le microcrédit à des dérives désormais connues<sup>15</sup> ou que les trop rares évaluations disponibles relativisent la portée des expériences menées<sup>16</sup>. Le mythe se répand, adossé à une anthropologie sommaire dans laquelle les entrepreneurs sociaux combinent l'ancrage dans la communauté et l'esprit de libre entreprise<sup>17</sup>. L'économie solidaire pâtit de la comparaison comme si l'invocation d'un horizon citoyen s'avérait dépassée à l'heure de la nouvelle philanthropie, de l'entreprise comme seule figure légitime de l'action collective et de l'entrepreneur comme héros des temps modernes<sup>18</sup>.

Toutefois la situation n'est pas stabilisée, par exemple face à l'offensive du *social business* se reflétant dans les textes de l'Union européenne, d'autres communications et des recherches

---

15. J.-L. Servet, *Banquiers aux pieds nus*, Paris, Odile Jacob, 2006.

16. K. Humberg, *Poverty Reduction through Social Business, Lessons from Grameen Bank Joint Ventures*, München, Oekom, 2011.

17. A. Mawson, *The Social Entrepreneur - Making Communities Work*, London, Atlantic Books, 2008.

18. Sur l'entreprise comme seule figure légitime de l'action collective, voir M. Foucault, *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004 ; sur l'homme comme entrepreneur de soi, voir C. Laval, *L'homme économique*, Paris, Gallimard, 2007 ; sur l'héroïsation de l'entrepreneur, voir D. Bornstein, *How to Change the World : Social Entrepreneurs and the Power of New Ideas*, London-New York, Routledge, 2001.



effectuées dans divers pays<sup>19</sup> mettent en évidence que l'innovation sociale en Europe ne peut être rabattue sur ce modèle et que l'approche plus citoyenne joue un rôle dans les faits, à défaut d'être annoncée dans les médias.

#### AVEC LES POUVOIRS PUBLICS : RECONNAISSANCE OU DÉCEPTION ?

Ce constat appelle une mise en perspective avec l'évolution des politiques publiques nationales. La période qui a précédé l'adoption en juillet 2014 de la loi française sur l'ESS a représenté un espoir de reconnaissance pour celle-ci, entretenu par les États généraux de 2011 et la désignation pour la première fois d'un Ministère délégué en 2012. Néanmoins le choix de l'orthodoxie économique a atténué la volonté politique dans ce domaine, ainsi le colloque de février 2013 organisé par le ministère qui parlait d'alternative débouche sur une publication dont le titre ne mentionne pour objectif que de tempérer la crise<sup>20</sup>. Par ailleurs, les remaniements ont entraîné le remplacement du ministre par un secrétaire d'État aux nombreuses autres attributions. Bref, l'hypothèse entrevue d'une mobilisation de l'ESS dans la sortie de crise s'éloigne.

De plus, les débats suscités par le projet de loi, centrés sur la reprise d'entreprises en coopératives et l'entrepreneuriat social, ont laissé dans l'ombre les associations, qui représentent pourtant 80 % de l'emploi dans l'ESS. En dépit de quelques améliorations notables comme le rappel du fondement juridique des subventions, l'imaginaire productiviste et individualiste<sup>21</sup> continue à considérer les coopératives comme le centre de gravité de l'ESS et à envisager celles-ci comme un secteur particulier au sein des petites et

---

19. Voir les recherches réalisées par l'Union européenne, Siresearch : [www.siresearch.eu](http://www.siresearch.eu) ; SPREAD Sustainable Lifestyles 2050 : [www.sustainable-lifestyles.eu](http://www.sustainable-lifestyles.eu) ; European Innovation Partnership on Active and Healthy Ageing : [webgate.ec.europa.eu/eipaha](http://webgate.ec.europa.eu/eipaha), WILCO : [www.wilcoproject.eu](http://www.wilcoproject.eu) ; TEPsie : [www.tepsie.eu](http://www.tepsie.eu) ; INGRID project – Inclusive Growth Research Infrastructure Diffusion : [www.inclusivegrowth.be](http://www.inclusivegrowth.be) ; INNOSERV : [innoserv.eu](http://innoserv.eu)

20. F. Jany-Catrice, N. Matyjasik, P. Mazuel (dir.), préface de B. Hamon, *Économie sociale et solidaire, de nouveaux référentiels pour tempérer la crise*, Comité pour l'histoire et économique et financière de la France, ministère de l'Économie et des Finances, Paris, 2014.

21. D. Demoustier a mis l'accent sur la « vision trop individualiste et coopérative » de l'économie sociale, *L'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte, 2003, p. 130.

moyennes entreprises. Cette représentation datée a pour conséquence de marginaliser les initiatives citoyennes. Malgré l'intégration de certaines dispositions sur l'entreprise solidaire d'utilité sociale, l'économie solidaire en tant que mouvement compte peu dans une loi qui entérine une approche en termes de secteur et d'entreprises et dans laquelle des réseaux comme les AMAP ou l'UFISC ne peuvent qu'avoir du mal à se reconnaître complètement. Parallèlement, le pacte de responsabilité focalisé sur les entreprises ignore les associations, et au sein de celles-ci les moins institutionnalisées souffrent particulièrement des coupures budgétaires<sup>22</sup>.

### AVEC LA THÉORIE CRITIQUE : COMPLICITÉ OU MÉPRIS ?

Accusée de parti pris par tous ceux qui entretiennent l'illusion de l'apolitisme et qui confondent le politique avec la politique, l'économie solidaire relève d'une volonté d'émancipation qui a été mise en exergue par tout un courant de pensée, regroupé sous le vocable de théorie critique, ayant pour objet de clarifier les luttes et aspirations qui œuvrent en faveur de la liberté et de l'égalité.

Partie d'une recherche d'affranchissement vis-à-vis des dépendances, cette théorie critique a cependant dérivé de manière récurrente vers la seule dénonciation de l'emprise de la domination capitaliste. Cette propension, entamée par le marxisme sous sa forme la plus diffusée, n'a pu être corrigée ni par l'école de Francfort initiée à partir des années 1930, ni par la sociologie d'inspiration bourdieusienne des années 1980. Loin de relativiser la thématique de la domination, ces différentes analyses présentent un monde qui en est saturé, ce qui conduit à aborder les relations sociales sous l'angle unique de la reproduction. L'éventualité de résistances est improbable puisque les normes sont inculquées, intériorisées, incorporées. L'incapacité d'accéder à la vérité de leur pratique fait des acteurs de simples agents, le concept d'action tend alors à se vider de son sens comme celui de changement social. Dans ces conditions, il revient au chercheur de dénoncer les illusions colportées par ces agents, c'est du moins le point de vue d'une sociologie conformiste sur l'ESS. Reposant sur l'étatisme, elle attaque les personnes qui y sont impliquées et se leurrent à son égard, comme les « intellectuels militants » qui, en s'y intéressant,

---

22. D. Minot, *Des associations citoyennes pour demain*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 2013, p. 43-52.

trahiraient la science en mélangeant « analyses savantes » et « discours programmatiques<sup>23</sup> ». Quand les représentants de ce scientisme croient détenir la vérité : « L'ESS n'existe pas<sup>24</sup> », ils ne font que rejoindre l'appréciation de Mouvement des entreprises de France. Sous-entreprise privée pour le patronat, sous-service public pour le sociologue : la conclusion est identique, l'ESS est un leurre.

Une telle impasse inhérente à des perspectives obnubilées par la domination a engendré des réactions de la part d'auteurs qui ont voulu retrouver les voies d'une possible émancipation et ont proposé un tournant de la théorie critique dans ce sens. Ainsi, une seconde école de Francfort, avec entre autres Jürgen Habermas puis Axel Honneth et Nancy Fraser, a décelé la contribution démocratique présente dans les espaces publics, vecteurs de délibération collective. Parallèlement la sociologie pragmatique avec des auteurs comme Luc Boltanski et Laurent Thévenot s'est attachée à repérer les compétences des acteurs.

Toutefois, malgré ce souci d'identifier les démarches empiriques par lesquelles se concrétise le potentiel d'émancipation, des obstacles subsistent pour que ces théoriciens s'intéressent à l'économie solidaire. Certes, Habermas qui faisait preuve d'une défiance vis-à-vis des associations a valorisé au fil du temps les rapports d'association, mais le périmètre qu'il a délimité pour ceux-ci pose question. Pour lui, les associations pertinentes ne doivent être « ni étatiques, ni économiques » et cette restriction ne s'avère guère tenable.

D'une part, comme le note Fraser<sup>25</sup>, la distinction trop nette que maintient Habermas entre les associations où se forment les opinions et les pouvoirs publics qui procèdent aux décisions le détourne d'une investigation sur les rapports complexes entre société civile et pouvoirs publics. Ce cloisonnement empêche l'analyse des interdépendances qui suppose une conception plus ample de l'action publique, ne la limitant pas à l'activité des pouvoirs publics mais incluant « plus largement toute activité articulée à un espace public et nécessitant une référence à un bien commun<sup>26</sup> ».

---

23. M. Hély, P. Moulévrier, « Économie sociale et solidaire : quand les sciences sociales enchantent le travail », *Idées économiques et sociales*, n° 158, CNDP, 2009.

24. M. Hély, « L'économie sociale et solidaire n'existe pas », *La vie des idées*, 11 février 2011.

25. N. Fraser, *Entretien avec J.-L. Laville, M. Hersent et M. Saussey*, document de travail, Paris, Cnam, 2014.

26. D. Trom, P. Laborier, *Historicités de l'action publique*, Paris, Puf, 2003, p. 11.

D'autre part, la réduction par Habermas de l'économie au marché est tout aussi contestable car elle ne laisse pas de place aux dynamiques réciproques issues de l'engagement dans l'action collective, ni plus largement à la pluralité des principes économiques. Sa conception reste marquée par la philosophie politique de Hannah Arendt qui veut préserver le politique de l'économie. S'il se distancie d'une telle segmentation en pensant que les enjeux économiques peuvent relever de la sphère publique, il rapporte fondamentalement l'économie au système alors qu'elle ne peut être dépourvue de normes émanant du monde vécu, comme le remarque encore Fraser<sup>27</sup>.

Le tournant de la théorie critique achoppe donc sur la prise en compte de la double dimension, politique et économique, des initiatives. Parce qu'il subsiste une défiance vis-à-vis du déterminisme économique attribué à l'emprise marxiste, les expériences qui touchent à l'économie restent suspectes. C'est aussi le cas chez Boltanski qui prône une attention aux acteurs dans la sociologie pragmatique mais ne perçoit dans les tentatives de l'économie solidaire que « des intentions souvent courageuses, impliquant des acteurs pleins de bonne volonté et d'abnégation<sup>28</sup> ».

Comme dans d'autres écrits, l'économie solidaire est renvoyée à un humanisme naïf. Si les textes des trente et un auteurs de ce volume remettent en cause cette qualification, sa persistance s'explique par un ostracisme ancien puisqu'il remonte au brouillage introduit par Friedrich Engels dès lors qu'il a confondu l'associationnisme solidaire avec le socialisme utopique. En dépit de la remise en cause du marxisme orthodoxe, certains clichés perdurent.

## DES RAISONS DE CONTINUER

Au total le bilan peut paraître désespérant tant sont nombreuses les causes de ce déni d'existence dont souffre l'économie solidaire. Ce déni de démocratie est en l'occurrence d'autant plus grave que menace le danger d'une régression autoritaire contre laquelle ni la mobilisation citoyenne, ni la visée de démocratisation économique ne sauraient être négligées.

---

27. N. Fraser, *op. cit.*

28. C. Boltanski, préface à B. Frère, *Le nouvel esprit solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.

C'est pourquoi l'ampleur des défis ne doit pas conduire à la résignation mais plutôt à la ténacité. Au demeurant, les raisons de continuer existent au niveau international comme aux niveaux local et régional. Elles tiennent également à la vitalité des réseaux qui se revendiquent aujourd'hui de l'économie solidaire à divers titres.

Des expériences internationales, considérées comme marginales jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle, sont désormais en train de jouer un rôle politique inédit, ce qu'attestent plusieurs exemples tant européens que latino-américains. Une enquête menée en Catalogne en 2011 a produit des résultats surprenants<sup>29</sup>. Elle a permis de mettre en évidence ce qui était jusqu'alors caché : le fait qu'un grand nombre de personnes, beaucoup plus important que celui estimé jusque-là, étaient concernées par des pratiques d'économie solidaire. D'après cette estimation, plus de 300 000 personnes sont ainsi impliquées dans « l'autre économie » en Catalogne. Ces réseaux de proximité, depuis la crise de 2008, se sont en effet fortement développés et de nombreux participants du mouvement des Indignés y sont devenus très actifs.

Une structuration au niveau des territoires s'élabore aussi en Italie avec les districts d'économie solidaire, qui rassemblent des groupements d'achats alternatifs, d'agriculture biologique, de commerce équitable, de finances éthiques, d'énergies renouvelables, de logiciels libres... Au nombre de vingt, les districts ont interpellé les autorités publiques locales et commencé des démarches pour obtenir leur reconnaissance, ce qui a abouti à la mise en place de lois spécifiques dans plusieurs régions (l'Émilie-Romagne, les Pouilles, la Lombardie, l'Ombrie, le Trentin, etc.).

Le mouvement émanant de la société civile se traduit donc aujourd'hui par l'adoption de lois et la mise en œuvre de politiques publiques : ce constat effectué en Europe est largement confirmé par de récentes évolutions en Amérique latine.

Au Brésil, l'économie solidaire tire sa force de sa structuration. En témoigne l'histoire du secrétariat d'État qui lui est dédié ; l'idée de sa création avait été formulée à Lula, au moment de sa première élection, par le mouvement d'économie solidaire créé au Forum social mondial. Une fois le secrétariat d'État intégré au gouvernement, il s'est singularisé par ses méthodes de concertation, initiant un Conseil supérieur de l'économie solidaire, dont les

---

29. R. Castells, *Aftermath the Culture of the Economic Crisis*, Oxford University Press, 2012.

représentants sont nommés par les forums dans chaque région. Des ambiguïtés subsistent néanmoins et elles sont illustrées par le conflit déclaré entre Dilma Rousseff, présidente du pays depuis 2011, et les acteurs, lorsque la responsable politique a voulu intégrer l'économie solidaire dans un Ministère de la petite entreprise. Les protestations ont été vives et le projet n'a pu aboutir, les participants à l'économie solidaire affirmant qu'ils ne constituent pas des microentreprises mais bien un mouvement social à part entière.

La rupture avec une vision qui réduit l'économie solidaire à une fonction d'insertion et de lutte contre la pauvreté est beaucoup plus évidente en Bolivie et en Équateur. Dans les deux cas, la configuration politique qui a mené au pouvoir les présidents Evo Morales et Rafael Correa se caractérise par la délégitimation des partis traditionnels, incapables de combattre les inégalités et de sortir de l'orthodoxie libérale, engendrant la constitution d'un regroupement de mouvements sociaux, partisans du changement. Portés par cette coalition, les nouveaux élus ont édicté des Constitutions qui substituent à l'objectif de croissance maximale celui du bien-vivre pour toutes et tous, largement inspiré par la revalorisation des cultures indigènes. Le moyen affiché pour atteindre cet idéal est le recours à une économie plurielle, qui, à côté des économies privée et publique, fait toute sa place à une économie solidaire.

Cette dernière devient ainsi un sujet d'intérêt public, identifié par le pouvoir politique qui lui dédie des réformes institutionnelles, des institutions bancaires et administratives. L'économie solidaire est censée fournir des opportunités de revenus aux milieux populaires, en même temps qu'elle participe à la construction d'un nouvel équilibre écologique et social. Bien sûr, dans aucun de ces pays, le processus de reconnaissance n'est un long fleuve tranquille. Des tensions existent entre les projets gouvernementaux et les revendications de terrain. Le chemin est encore ardu pour l'acceptation pleine et entière d'une économie solidaire qui ne se limite pas à des actions de réparation, mais qui constitue véritablement un levier de changement<sup>30</sup>.

Pour ce qui est de la France, les incertitudes au plan national se conjuguent avec des politiques locales et régionales de plus en plus affirmées, qui font l'objet d'évaluations et de comparaisons au sein du Réseau des territoires pour l'économie solidaire (RTES)

---

30. Voir I. Hillenkamp, *L'économie solidaire en Bolivie*, Paris, Karthala, 2013.

rassemblant 120 collectivités<sup>31</sup> (régions, départements, intercommunalités, communes).

À ce réseau d'élus sont venus s'ajouter un réseau de chercheurs, le Réseau interuniversitaire sur l'économie sociale et solidaire (RIUESS)<sup>32</sup>, et des réseaux d'acteurs mentionnés dans tout le livre. Comme le soulignent ses coordinateurs, après un temps où chacun de ces réseaux s'est consacré aux thématiques qui lui étaient propres, le besoin se fait sentir d'un travail en commun pour une plus grande visibilité de l'économie solidaire dans son ensemble. Une autre priorité mentionnée avec force dans les pages qui précèdent est le rapprochement avec d'autres mouvements de la société. Pour finir par un exemple à ce sujet, qui revient aussi sur les relations entre acteurs et chercheurs, il est possible de citer les propos de Magali Saussey et Florence Degavre<sup>33</sup> pour qui l'économie solidaire comme le féminisme se définissent inséparablement comme un mouvement de pensée et d'action, ce qui plaide au niveau méthodologique pour « une science contextualisée et située », différente d'une science « militante ». Elles reviennent sur les positions de Mathieu Hély et Pascale Moulévrier qui confondent aussi rapprochement du politique et coconstruction des savoirs, et elles poursuivent : « Il y a toujours eu une grande production de savoirs dans les milieux associatifs sur les alternatives au modèle capitaliste revendiquant une "autre économie" comme sur les femmes et les rapports sociaux de sexe. Nier cette réalité ou la qualifier d'intrusion inacceptable du politique dans la science revient à passer à côté d'une caractéristique importante que partagent les savoirs de l'ESS et du féminisme. »

---

31. Voir par exemple, *Les politiques publiques d'économie solidaire, un enjeu d'avenir pour les initiatives locales*, Rapport du Crida, Paris, RTES, 2007.

32. Dans lequel plusieurs chercheurs se consacrent à l'économie solidaire ; cf. E. Dacheux, D. Goujon, *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses, 2011.

33. M. Saussey, F. Degavre, « Positionnement situé des chercheur-e-s et alliance avec le terrain : le cas de l'ESS », communication aux RIUESS, Lille, mai 2014.